ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | **AERA**

Le Comité de direction

Au Conseil intercommunal de l'AERA

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2026-10

relatif à

la demande d'un crédit de réalisation des travaux de liaison entre Ollon et Aigle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

1. PRÉAMBULE

Dans le cadre du projet de STEP régionale, les eaux usées d'Yvorne, Corbeyrier, Ollon et Leysin font l'objet de différents projets de transport vers le site d'Aigle. Le raccordement de Corbeyrier et Yvorne est effectif depuis fin 2025. Le raccordement de Leysin est prévu au printemps 2027 et le raccordement d'Ollon est prévu en automne 2027.

2. HISTORIQUE

Au cours de l'année 2025, l'AERA a mené le projet d'ouvrage du raccordement d'Ollon sur Aigle. Les dossiers de demandes d'autorisation de construire ont été publiés le 01.05.2026.
Certains propriétaires des parcelles concernées par le projet ont formulé des oppositions, lesquelles sont en cours de traitement.
Au moment de la rédaction du présent avis, tous les appels d'offres concernant les principaux corps de métier sont terminés et le montant de l'avis est basé sur l'offre des entreprises que le CODIR souhaite retenir.

Une fois ces démarches achevées, le projet de transport Ollon-Aigle, objet de ce préavis, sera prêt à passer en phase de réalisation.

3. CONTEXTE ACTUEL

Les eaux usées d'Ollon sont actuellement acheminées et traitées à la STEP communale, au lieu-dit de La Monnaie. Cette STEP, nécessiterait une remise en état et l'ajout de nouvelles étapes de traitement pour la mettre en conformité par rapport aux normes de rejets actuelles.

4. DESCRIPTION DU PROJET

4.1. Généralités

Le projet de liaison future entre Ollon et la STEP régionale d'Aigle est composé des éléments suivants :

- Transformation de la STEP d'Ollon en station de pompage avec bassin d'eau pluviale.
- Pose de la conduite de refoulement en polyéthylène haute densité (PEHD) en fouille ou en forage dirigé pour le passage de cours d'eau et des voies ferrées.
- Conservation du prétraitement existant. Le préavis prévoit cependant une réserve pour le remplacement du dessableur.

4.2. Transformation de la STEP d'Ollon

Le décanteur primaire de la STEP d'Ollon sera modifié afin de placer les pompes dans les trémies existantes. Ces pompes refouleront les eaux usées jusqu'à la STEP régionale. Les trémies inutilisées seront bouchées. Un nouveau local de vannes sera construit à côté du décanteur primaire pour faciliter l'exploitation. Le décanteur primaire sera transformé en bassin d'eau pluviale pour limiter les déversements.

Les caractéristiques principales du pompage sont les suivantes :

- Débit de dimensionnement : 113 l/s
- 3 pompes de 34 kW et une pompe de secours
- Fonctionnement automatisé sur la base du niveau dans la fosse de pompage
- Gestion des alarmes et supervision depuis le système central de la STEP régionale

4.3. Conduite de refoulement

La conduite de refoulement entre la STEP d'Ollon et la STEP régionale est en PEHD de diamètre 355mmn le tronçon de raccordement mesurant environ 4.6 km de long. Elle sera posée en fouille sur la plus grande partie du tracé. Il sera nécessaire d'effectuer des forages dirigés pour passer des obstacles (voies CFF et canal du Grand Marais) à trois emplacements. Deux autres forages seront effectués afin de passer sous les voiries existantes et de limiter les croisements avoir d'autres réseaux.

4.4. Prétraitement

La présence de déchets solides dans les eaux refoulées provoquerait l'usure prématurée des pompes. Le maintien du prétraitement existant permettra de prévenir ce risque. Les risques de colmatage sont également réduits. De plus, les niveaux actuels du prétraitement permettent l'écoulement gravitaire des eaux entre l'entrée dans la STEP et le bassin de pompage, il n'y aura donc pas de frais de pompages liés au prétraitement. La capacité hydraulique du prétraitement (200 l/s) est suffisante pour le débit de dimensionnement de l'horizon 2045 (113 l/s). Le remplacement du dégrilleur existant, installé en 2010, sera à programmer lorsqu'il atteindra sa limite de durée de vie (horizon 2035).

4.5. Planning prévisionnel des travaux

Les travaux démarreront à l'automne 2026 par la pose de la conduite, et se dérouleront pendant l'automne et le début de l'hiver, tant que la météo et les conditions des sols le permettront. Les travaux reprendront ensuite au printemps. Les travaux de modification de la STEP devront coïncider avec la fin des travaux de pose de la conduite afin d'effectuer la mise en service de façon que la STEP d'Ollon ait un fonctionnement dégradé pendant une durée la plus courte possible. La mise en service est prévue pour l'automne 2027. Ce planning est toutefois conditionné par l'obtention du crédit et des autorisations nécessaires.

4.6. Devis

Le montant estimé des travaux, objet du présent préavis, est de **CHF 5'268'000.- HT**, selon tableau ci-dessous.

Pos.	Objet		Montant
1	**Aménagement de la STEP**		**1 699 000 CHF**
	Génie civil adaptation STEP		629 000 CHF
	Serrurerie		155 000 CHF
	Electromécanique		625 000 CHF
	Dessableur		85 000 CHF
	Adaptation électrique et EMCR		145 000 CHF
	Adaptation du local des prétraitements		60 000 CHF
2	**Conduite de transport**		**2 510 000 CHF**
	Génie civil fouille		675 000 CHF
	Forages dirigés		420 000 CHF
	Sanitaire		1 415 000 CHF
3	**Honoraires et frais**		**580 000 CHF**
3.1	Honoraires ingénieurs et spécialistes		390 000 CHF
	Mandataire GC		200 000 CHF
	Coordination technique et mandataire EM		40 000 CHF
	Honoraires d'ingénieur automation / supervision		20 000 CHF
	Suivi pédologique et nature		35 000 CHF
	CFF - Surveillance des voies		35 000 CHF
	Géomètre - surveillance des voies		30 000 CHF
	Géomètre - implantation en phase travaux		20 000 CHF
	Géomètre - abornement		10 000 CHF
3.2	Frais administratifs		190 000 CHF
	Inscription des servitudes et frais de notaire		30 000 CHF
	Emoluments MEP, convention CFF		10 000 CHF
	Assurances RC MO et TC		25 000 CHF
	Indemnités de pertes de culture		45 000 CHF
	Indemnités propriétaires		80 000 CHF
	Total intermédiaire		**4 789 000 CHF**
	Divers et imprévus	10%	479 000 CHF
	Total des travaux [HT]		**5 268 000 CHF**
	TVA	8,1%	426 708 CHF
	Total des travaux [TTC]		**5 695 000 CHF**

En tenant compte du renchérissement, le devis d'avant-projet mis à jour en 2025 prévoyait un montant total de CHF 4'205'000.- HT à +/- 20% pour ces travaux. Le crédit demandé présente une différence de 25% avec le devis d'avant-projet.

Les coûts supplémentaires de CHF 1'063'000.- sont imputables aux travaux suivants, lesquels n'étaient pas prévus dans l'avant-projet :

- Quatre forages supplémentaires prévus
- Augmentation du coût de fourniture des conduites
- Surveillance d'un second forage dirigé au droit des CFF
- Système de curage Quick PIG
- Augmentation du coût de fourniture des purgeurs aérateurs
- Remplacement du dessableur (optionnel)
- Divers et imprévus sur les postes ci-dessus

Lors du projet d'exécution, d'éventuelles économies seront recherchées avec les entreprises adjudicataires.

5. MOTIVATION DU COMITE DE DIRECTION

Le raccordement d'Ollon sur la STEP de l'AERA est nécessaire pour la réalisation du projet de régionalisation. Le montant du présent préavis fait suite à plusieurs années d'études et est en grande partie basé sur des retours de soumissions, le CODIR ayant réalisé les appels d'offres pour les entreprises principales de génie civil, de forage dirigé, de conduites souterraines et d'équipements électromécaniques, de serrurerie ainsi que pour le mandataire génie civil. L'adjudication aux entreprises est conditionnée à la votation du présent préavis, à l'obtention des autorisations de construire. Comme décrit au chapitre 8.1, ce raccordement fera l'objet de subventions cantonales et fédérales importantes, ce qui réduira d'autant les coûts à charge de l'AERA.

6. PROCÉDURE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

La mise à l'enquête publique et la consultation des services cantonaux est lancée parallèlement à la mise en consultation du présent préavis. Le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2026 pour une mise en service à l'automne 2027.

7. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce raccordement permettra d'améliorer le traitement des eaux usées d'Ollon avec les améliorations environnementales suivantes :

- Réduction des déversements d'eau usée non-traitée dans le milieu naturel
- Traitement de l'azote ;
- Traitement des micropolluants ;
- Filtration finale.

Le tracé de la conduite a été optimisé afin de minimiser les impacts environnementaux, en particulier :

- Suivi pédologique en cours de chantier pour la protection des sols dans la partie en fouille ;
- Interruption des travaux lorsque les conditions de températures et d'humidité ne sont pas adaptées à la manipulation des sols ;
- Limitation des nuisances aux riverains pendant le chantier.

8. INCIDENCES FINANCIERES

8.1. Subventions

Une subvention cantonale est attendue sur la liaison Ollon-Aigle, égale à 35% des coût subventionnables, mais plafonnée par le coût de mise en place d'un traitement de l'azote à la STEP d'Ollon, lequel est estimé à CHF 4'190'000.- TTC. Le montant estimé des subventions cantonales est de CHF 1'466'000.- TTC ou CHF 1'356'000.- HT.

La STEP d'Ollon étant soumise à l'obligation de traiter les micropolluants, une subvention fédérale est attendue pour le raccordement d'Ollon sur Aigle, égale à 75% des coût subventionnables. Ceux-ci sont plafonnés par le coût de mise en place d'un traitement des micropolluants à la STEP d'Ollon (capacité de 13'500 EH), lequel est estimé à CHF 3'950'000.- TTC. Le montant estimé des subventions fédérales est de CHF 2'962'000 TTC ou CHF 2'740'000 HT.

Le total des subventions attendues est d'environ CHF 4'096'000.- HT, soit plus de 77% du montant du préavis. Le solde à charge de l'AERA sera donc d'environ CHF 1.2 mio HT.

Ces montants sont des estimations qui doivent encore être validés par les organes concernés. Le montant des subsides sera redistribué à l'association après le bouclement financier du projet et répercuté sur les taxes annuelles prélevées auprès des communes membres.

8.2. Financement

Le coût total de CHF 5'268'000.- HT sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté, le moment venu, aux meilleures conditions et sera amorti conformément aux dispositions légales applicables. Cet emprunt respectera le plafond d'endettement.

9. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AERA

- Vu le préavis n° 2026-10 relatif à la demande d'un crédit de réalisation pour les travaux de liaison entre Ollon et Aigle
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder au CODIR un crédit de CHF 5'268'000.- HT pour la réalisation pour les travaux de liaison des eaux usées d'Ollon ;
2. D'approuver le financement tel que proposé.

Accepté lors de la séance du Comité de direction du 17 août 2026.

Au nom du Comité de direction de AERA

La présidente — Le Secrétaire

M. Allora — S. Chemouny

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA RÉGION D'AIGLE | AERA

Personne responsable : Mme M. Allora, Présidente du CODIR